

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 26 novembre 2013 à 20h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, les conseillers, Dr. Jean Amyotte, Inès Pontiroli, Brian Middlemiss, Nancy Draper-Maxsom, R. Denis Dubé et Thomas Howard.

Également présent : M. Sylvain Bertrand et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

La session débute à 20h55.

13-11-1764

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Appareils cellulaires
4. Avis juridiques
5. Heure des assemblées publiques – Modification à l'article 2.2 du règlement 02-12
6. Achat de 2 imprimantes
7. Achat d'une imprimante pour l'écocentre
8. Arpentage Quyon Ensemble
9. Sablage à l'écocentre
10. Circulation des VTT
11. Lettre de M. Saucier
12. Dons St-Vincent-de-Paul
13. Meubles usagés
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

Tous les élus étant présents et renonçant à l'avis de convocation, les modifications suivantes sont faites à l'ordre du jour :

Ajouts

14	Dossier drainage route 148, secteur Luskville
15	Rue Asaret
16	Véhicules lourds à chenilles
17	Chemin Cedarvale
18	Installations lumineuses
19	Dépôt de la liste des comités
20	Période de questions du public
21	Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications.

Adoptée

13-11-1765

ADOPTION « RÈGLEMENT No. 29-13 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT No. 02-12 CONCERNANT LES PROCÉDURES À SUIVRE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC LORS DES ASSEMBLÉES »

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier le règlement 02-12 concernant les procédures à suivre par le conseil de la municipalité de Pontiac lors des assemblées;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par le conseiller M. R. Denis Dubé lors de l'assemblée du 19 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement et il est par le présent règlement décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 : L'article 2.2 du règlement no. 02-12 est modifié comme suit :
Toutes les séances régulières du Conseil Municipal de la Municipalité de Pontiac commencent à dix-neuf heures trente (19h30) et elles se terminent à vingt-deux heures trente (22h30), à moins qu'une résolution soit adoptée pour prolonger la réunion au-delà des heures réglementaires et ce, à compter de l'assemblée régulière du 14 janvier 2014.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur à sa publication et modifie le règlement no. 02-12.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général dépose l'avis juridique concernant l'effet de gel daté du 19 novembre 2013.

Le directeur général dépose l'avis juridique concernant le formulaire de décharge de responsabilité daté du 18 novembre 2013.

13-11-1766

FACTURE SAUCIER ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Saucier Électrique réclame la somme de 762,00\$ pour les frais dépensés pour le branchement électrique de l'édifice situé au 5 rue Egan;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a eu des frais engagés par cette entreprise, la municipalité est prête à les payer;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE, sur présentation de pièces justificatives, la municipalité rembourse à Saucier Électrique la somme de 762,00\$.

Adoptée

13-11-1767

ACHAT IMPRIMANTES

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de faire l'acquisition de deux imprimantes M401 DNE au coût de 293,75\$ plus taxes auprès de Microrama pour le département des finances.

Adoptée

13-11-1768

INSTALLATION DE LUMINAIRES

Il est

Proposé par R. Denis Dubé

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour l'installation de luminaires sur la rue de Clarendon aux abords du 1189 et en face du 1174 et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires.

Adoptée

13-11-1769

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMITÉS

La liste des comités est déposée comme suit :

<i>COMITES MUNICIPAUX</i>	<i>PRÉSIDENCE</i>	<i>MEMBRES</i>
<u>Comité de l'aménagement et de l'urbanisme</u> : Comité Consultatif Urbanisme.	Inès Pontiroli	Nancy Draper-Maxsom
		Tom Howard
<u>Développement économique</u> : Revitalisation de quartier, agriculture, commercial, industriel et logement social (OMHP).	Nancy Draper-Maxsom	R. Denis Dubé
		Inès Pontiroli
<u>Infrastructures et réseau routier municipal</u> : Édifices municipaux, équipements et flotte de véhicules, Voirie (chemins de tolérance et projets spéciaux).	CONSEIL MUNICIPAL	
<u>Infrastructures sanitaires & Environnement</u> : Eau potable (aqueduc et puits), Eaux usées (réseau d'égouts, installations septiques et traitements), Matières résiduelles (gestion et récupération), Protection environnementales (agricole, cours d'eau et milieux humides).	R. Denis Dubé	Jean Amyotte
		Brian Middlemiss
<u>Développement communautaire & touristique</u> : Les loisirs, la culture, le sport, la promotion et l'accueil touristique. Bibliothèques, parcs, associations de quartier, pistes cyclables régionales, projet du Parc du Sault-des-Chats.	Jean Amyotte	Inès Pontiroli
		Tom Howard
<u>Administration et finances</u> : Budget, surveillance, taxation et l'évaluation foncière.	Brian Middlemiss	Nancy Draper-Maxsom
		R. Denis Dubé
<u>Sécurité publique : service de police et service d'incendie</u> : Protection et prévention.	Tom Howard	Brian Middlemiss
		Jean Amyotte

<i>CONSEILS ET COMITÉS EXTRA MUNICIPAUX ET INTRA MUNICIPAUX</i>	
Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais Conseil des Maires	Maire
Conseil Régional des Élus de l'Outaouais conseil d'administration (régional)	Maire
Autorité portuaire Mohr's Landing-Quyon (Quais)	Maire
Centre Local de Développement CLD Loisirs (régional)	Inès Pontiroli
Tables autonomes des aînés des Collines TAAC conseil d'administration (régionale)	Bruno Alary, R. Denis Dubé
Table de concertation de la lutte à la pauvreté et de l'inclusion sociale (municipale)	Inès Pontiroli

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseiller Brian Middlemiss occupera la position de maire-suppléant pour une période de 8 mois.

13-11-1770
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h55 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».